

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
SEINE-SAINT-DENIS  
93320

## COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Procès-verbal de la Séance du lundi 5 février 2018

°\_°\_°\_°\_°

L'an deux mille dix-huit, le **5 février à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 29 janvier 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Yvon ANATCHKOV, Premier Adjoint au Maire**, assurant l'intérim de Mme le Maire empêchée, lequel a désigné Mme Sabrina ASSAYAG, Secrétaire de Séance.

#### **Présents :**

**M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIÈVE SIMONET, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME BRIGITTE SLONSKI, M. CHRISTIAN FAVIEN, M. THIERRY DE CECCO, MME LAURENCE FOURNIER, M. PHILIPPE DALLIER, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DELORME, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS (arrivée à 20H20), M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ**

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

#### **Absents excusés avec Mandats :**

Mme Katia COPPI donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Sophie DUBOSC donne pouvoir à M. Serge CARBONNELLE, Mme Maguy SOUM donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Thérèse HOUET donne pouvoir à M. Marc SUJOL, Mme Chantal TROTTEZ donne pouvoir à M. Patrick SARDA, M. Philippe BOUTIGNY donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER, Mme Karine SARIKAS donne pouvoir à Mme Martine CUMIN jusqu'à 20H20

#### **Absents excusés :**

M. Michaël BOUAZIZ

#### **Absents :**

Mme Sandrine CALISIR

#### **Administration :**

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet  
M. SOLER, Directeur Général des Services  
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services  
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, Monsieur Yvon ANATCHKOV demande au Conseil Municipal de bien vouloir excuser Madame le Maire, qui est alitée.

Il demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Monsieur ANATCHKOV donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, les procès-verbaux des séances des 6 novembre et 11 décembre 2017.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2017 :

**33 votants – Vote à la Majorité**  
**31 Pour – 2 Contre (M. DENY, M. CHLEQ)**

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 :

**33 votants – Vote à la Majorité**  
**31 Pour – 2 Contre (M. DENY, M. CHLEQ)**

**2018.00001 - Revalorisation des participations des familles au fonctionnement des structures petite enfance de la Ville**

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

**2018.00002 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Mission Locale de Gagny - Villemomble - Les Pavillons-sous-Bois »**

Lecture de la délibération par Mme ASSAYAG

**Monsieur CHLEQ** remercie Madame ASSAYAG pour la précision de sa présentation. Il ajoute que l'Opposition Municipale n'avait pas eu d'éléments d'information sur la période précédente. En effet, il n'avait pas été possible de savoir si les objectifs fixés avaient pu être atteints. Enfin, il souhaite pouvoir disposer du document dont fait état Madame ASSAYAG.

**Madame ASSAYAG** répond que ce document sera rendu public très prochainement.

**Monsieur CHLEQ** indique que cette communication pourrait être l'occasion d'une présentation lors d'une commission.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

**2018.00003 - Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - Mise en place des points hauts avec les propriétaires du 123 avenue Jean Jaurès**

Lecture de la délibération par M. ANATCHKOV

**Monsieur ANATCHKOV** rappelle qu'une première convention a été signée avec les propriétaires de la résidence située au 123 avenue Jean Jaurès en juillet 2008, afin de régir les relations entre les parties pour l'installation et l'exploitation d'un système d'antennes relais radio relatif au parc de vidéosurveillance urbaine de la Ville. Pour des raisons techniques, des modifications sont intervenues au niveau du nombre d'antennes et de coffrets effectivement installés sur le toit de l'immeuble. En outre, les propriétaires ont demandé d'introduire l'impossibilité d'invoquer la prescription acquisitive pour l'ensemble des parties.

**Monsieur CHLEQ** demande des explications sur « *l'impossibilité d'invoquer la prescription acquisitive pour l'ensemble des parties* ».

**Messieurs ANATCHKOV et SARDA** répondent que la « *prescription acquisitive* » est le fait d'acquérir juridiquement un droit réel que l'on exerce sans en posséder de titre, après l'écoulement d'un certain délai, dit de prescription, pendant lequel toute personne peut le contester ou le revendiquer en justice. Cette disposition protège chacune des parties des biens lui appartenant.

**Monsieur CHLEQ** demande s'il est également prévu un loyer de 1.500 euros annuels, comme ce fut le cas dans une précédente délibération.

**Monsieur ANATCHKOV** précise que les propriétaires de cet immeuble ont accepté la gratuité.

**Monsieur CHLEQ** souhaite disposer d'information sur l'évolution du recrutement des policiers municipaux. Il semble que tous les emplois budgétés ne soient pas pourvus.

**Monsieur ANATCHKOV** répond que les communes rencontrent des difficultés à recruter des agents de Police Municipale dans la mesure où l'offre de postes ouverts est supérieure à la demande; ce qui conduit à une sorte de surenchère entre les villes.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

**2018.00004 - Mise à disposition de personnel auprès de la Mission Locale Intercommunale (Villemomble - Gagny - Les Pavillons-sous-Bois)**

Lecture de la délibération par Mme ASSAYAG

**Monsieur CHLEQ** demande s'il s'agit d'un poste à mi-temps.

**Madame ASSAYAG** précise que le personnel mis à disposition est la Directrice de la Maison de l'Emploi. Elle exerce à mi-temps sur la Maison de l'Emploi et sur la Mission Locale.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

**2018.00005 - Mise à disposition de personnel auprès de l'association Accompagnement Scolaire des Pavillons (A.S.P.)**

Lecture de la délibération par M. ANATCHKOV

**Monsieur ANATCHKOV** rappelle que la Ville met à disposition de l'association Accompagnement Scolaire des Pavillons (A.S.P.) un agent à temps complet.

Cet agent exerce les fonctions de directrice administrative en charge du soutien scolaire et des activités ludiques et éducatives pour le compte de l'association A.S.P..

Cette association remboursera à la Commune le montant de la rémunération brute et les charges patronales afférentes à l'agent mis à disposition

La précédente convention étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et qui ne pourra excéder 3 ans.

Il précise que le Comité Technique a donné un avis favorable.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

**2018.00006 - Indemnités d'astreinte, de permanence et d'intervention allouées aux personnels titulaires, stagiaires et contractuels**

Lecture de la délibération par M. ANATCHKOV

**Monsieur ANATCHKOV** indique que cette délibération est soumise au Conseil Municipal à la demande de Madame la Trésorière.

En effet, le 9 octobre dernier, le Conseil Municipal avait fixé les indemnités d'astreinte, de permanence et d'intervention allouées aux personnels titulaires, stagiaires et contractuels.

Cependant, cette délibération n'apportait aucune précision sur les modalités d'organisation et les emplois concernés par les astreintes et les permanences.

Il précise que le Comité technique s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette délibération.

**33 votants – Vote à l'Unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur ANATCHKOV** indique avoir deux questions de l'Opposition Municipale :

**1) Demande de droit de réponse à deux reprises par écrit, nous avons sollicité le droit de réponse suivant à paraître dans le prochain bulletin d'informations municipales :**

**« Droit de réponse des élus de l'Opposition.**

**Pour faire suite à l'expression politique des élus de la Majorité parue dans le magazine d'informations municipales « Les Pavillons infos » de décembre 2017, les élus de l'Opposition souhaitent préciser les conditions de l'élection du nouveau maire de notre ville.**

**Dans ce texte, la majorité se félicite « qu'aucune voix n'ait manqué à K.Coppi ». Les élus de l'Opposition rappellent avoir soutenu la candidature alternative de Monsieur Bernard Deny auquel ils ont apporté leurs suffrages. »**

**Quelle suite comptez-vous donner à cette requête ?**

**Monsieur ANATCHKOV** précise que la demande de l'Opposition Municipale a bien été prise en compte dans le bulletin *Pavillons infos* qui est en cours de publication, et dont les exemplaires seront distribués la semaine prochaine.

**2) Logement social**

**Par courrier en date du 18 janvier et sans réponse à ce jour, nous avons fait suite à votre discours des vœux 2018 prononcé notamment devant les autorités de l'Etat. Nous avons cru entendre de votre part de nouvelles orientations en matière de construction des logements sociaux dans notre ville. Cette déclaration marquerait une forte rupture avec l'action positive de votre prédécesseur dans ce domaine depuis plusieurs années.**

**A notre avis, la poursuite d'une politique volontariste dans le respect de la loi dans le domaine du logement conventionné permettrait de répondre aux nombreuses demandes d'habitants de notre ville.**

**Dans cette lettre, nous avons formulé deux propositions et nous souhaiterions connaître la position de la majorité municipale sur les points suivants :**

- Voter une délibération instaurant un permis de louer pour lutter contre les propriétaires indéclicats comme l'ont déjà décidé d'autres municipalités.**
- Renforcer les moyens humains octroyés au service de l'urbanisme.**

**Monsieur ANATCHKOV** indique que, Madame le Maire, lors de ses vœux en janvier dernier, a clairement précisé qu'elle s'inscrit dans la droite ligne de son prédécesseur en matière d'habitat social. Il n'y a donc aucune rupture entre l'action de Madame le Maire avec celle que l'Opposition Municipale qualifie de « positive » de Monsieur Philippe DALLIER.

En ce qui concerne les moyens du Service « *Urbanisme* », il précise que la Ville va procéder au recrutement d'un chargé de mission afin de renforcer la lutte contre l'habitat indigne et mettre en place un « permis de louer ».

**Monsieur DALLIER** remercie l'Opposition Municipale de ses compliments mais indique ne pas être certain qu'il faille exactement les prendre au « pied de la lettre ».

Il fait état du problème rencontré sur les contraintes imposées par l'article 55 de la loi S.R.U. et l'échéance de 2025 qui approche.

En effet, il rappelle que sous l'ancien Gouvernement, soutenu par l'Opposition Municipale, et avec une Ministre emblématique, les règles du jeu de l'article 55 de la loi S.R.U. ont été modifiées.

S'agissant de la Commune des Pavillons-sous-Bois, il conviendra de construire, d'ici 7 ans, près de 1 200 logements sociaux; ce qui est impossible, même si les programmes immobiliers devaient prévoir 100 % de logements sociaux.

Monsieur DALLIER rappelle que ce débat a eu lieu au Parlement à plusieurs reprises. Pour autant, les Gouvernements successifs n'ont rien voulu entendre. D'ailleurs, le Gouvernement, que l'Opposition Municipale soutenait, a même fait pire puisqu'il a aggravé les contraintes.

La Ville des Pavillons-sous-Bois, comme beaucoup d'autres, va se trouver dans une situation intenable : en 2019, ou plutôt en 2020, elle fera partie des 60 % de villes qui seront carencées.

Si la Commune devait être carencée en 2020, cela aura des conséquences sur le budget de la Ville, dans la mesure où les pénalités pourront être multipliées par cinq; ce qui représenterait une somme d'environ 1 M€ par an.

Monsieur DALLIER annonce une loi « logement » qui serait discutée en juin ou juillet 2018 au Sénat. A cette occasion, les Parlementaires essaieront à nouveau de faire entendre raison au nouveau Gouvernement; et l'inviter à engager des discussions pour une « *contractualisation* » avec les Villes, notamment au regard du foncier disponible et des moyens nécessaires aux communes pour construire des équipements publics.

Monsieur DALLIER rappelle qu'une nouvelle école sera livrée en septembre 2018; des études sont actuellement en cours pour procéder à son agrandissement, en créant 6 classes supplémentaires. La construction de 700 à 800 logements nouveaux conduirait la Ville à construire un nouveau groupe scolaire, pour un montant estimé à 10 M€.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire que l'Etat fixe aux Communes des objectifs tenables.

**Monsieur ANATCHKOV** rappelle que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 5 mars à 20 heures et sera notamment consacré au Rapport d'Orientation Budgétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur ANATCHKOV lève la séance à 20H27.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 21 février 2018.

Pour Le Maire empêchée,  
Le Premier Adjoint au Maire

**Yvon ANATCHKOV**